

Question présentée par le député :

M. Charles Sellegger

Date de dépôt : 5 août 2019

Question écrite

Expérimentation animale dans les écoles publiques de Genève

Mesdames et Messieurs les conseillers d'Etat,

Des rumeurs font état d'expérimentations animales dégradantes dans le cadre de l'enseignement secondaire II.

En voici quelques exemples :

- Des poussins nouveau-nés sont isolés dans des cages, avant tout contact avec leur génitrice. Les élèves sont invités à entrer en contact avec eux et à constater que le premier « lien social » que le poussin établit est bien celui qui est créé avec son premier visiteur. Ces poussins sont ensuite sacrifiés.
- Des poissons combattants sont mis en présence dans un bocal pour observer leurs combats.
- Des grenouilles sont plongées dans de l'eau froide. L'eau est réchauffée progressivement. La grenouille ne réagit pas à ce réchauffement progressif et finit par en mourir.
- Des souris sont utilisées dans des expériences de labyrinthe, que les élèves sont invités à pratiquer à leur domicile. Lorsque ces expériences sont terminées, on propose aux élèves de se débarrasser des souris en les noyant.
- Des œufs de poule sont mis sous couveuse. Après un début de gestation, les œufs sont ouverts pour que les élèves puissent observer l'embryon en développement.

Mes questions sont les suivantes :

- *De telles expériences ont-elles eu lieu dans le cadre des travaux pratiques de biologie, au sein des écoles publiques du canton de Genève ?*
- *Cas échéant, ces expériences ont-elles été approuvées par la direction du postobligatoire ?*
- *D'autres expériences dégradantes pour les animaux sont-elles ou ont-elles été pratiquées dans ces écoles ?*
- *Ces expériences ont-elles fait, ou font-elles encore partie du programme d'enseignement de la biologie ?*

Je remercie par avance le Conseil d'Etat de la réponse qu'il voudra bien apporter à cette question écrite.